

Projet de LOI
de FINANCES

2014

DOSSIER DE PRESSE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le 9 octobre 2013

SOMMAIRE

QUE RETENIR DU BUDGET 2014 ?	3
Une juste contribution à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques	4
Priorité à l'emploi et à la croissance	6
JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE, AMBITION RÉAFFIRMÉE, DES ASSOCIATIONS EN PREMIÈRE LIGNE DE LA BATAILLE POUR L'EMPLOI	8
L'ensemble du Gouvernement mobilisé pour la jeunesse	9
29 M€ pour encourager la mobilité européenne et internationale des jeunes	11
Service civique : la montée en charge se poursuit pour développer l'engagement des jeunes	12
Un nouveau programme pour la jeunesse :	
100 M€ supplémentaires pour des politiques de jeunesse intégrées	14
Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) : nouvelle stratégie 2013-2015	15
17 M€ pour l'insertion socioprofessionnelle des jeunes avec Total	16
Encourager le développement des associations	17
2014 : année de réformes structurelles pour mieux servir les priorités	18
Chiffres clés	19
SPORT, BUDGET STABILISÉ, PRIORITÉS RÉAFFIRMÉES, ENGAGEMENTS COHÉRENTS	20
865 M€ pour le sport	20
Le soutien aux fédérations sportives : des efforts limités, une répartition équitable des crédits	22
Sport de haut-niveau : l'État présent pour la réussite des sportifs	23
Le CNDS : poursuite du redressement	24
Chiffres clés	27
LES PERSONNELS DU MINISTÈRE, UNE CAPACITÉ D'ACTION PRÉSERVÉE	28
Poursuite du schéma d'emploi 2013-2015	28
Des réformes structurelles pour préserver la qualité des interventions	29
6 QUESTIONS SANS CONCESSIONS SUR LE BUDGET 2014	30
ANNEXES	34
Les périmètres évoqués dans ce document	34
Les moyens de fonctionnement du MSJEPVA	35
Glossaire	37

QUE RETENIR DU BUDGET 2014 ?

833 millions d'euros : le budget total¹

- en hausse de **14 %** (734 millions² en 2013)
- traduction de la détermination du gouvernement en faveur de la « **Priorité Jeunesse !** »

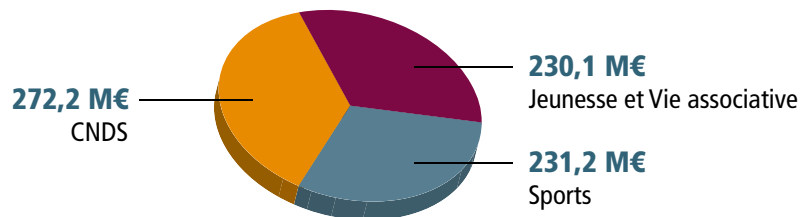
100 M€ : la dotation exceptionnelle prévue en 2014 par le 2^e volet du Programme d'Investissements d'Avenir (« PIA 2 ») pour le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative.

Objectif : financer des appels à projets qui inciteront les territoires à concevoir des politiques de jeunesse innovantes.

+ 14 %
sur la mission

Total de la mission MSJEPVA

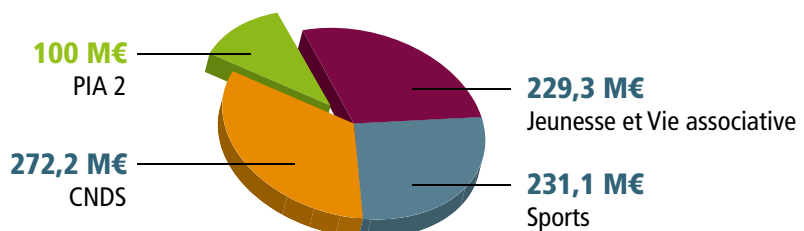
2013²



TOTAL : 734 M€

+ 100 M€
PIA 2

2014



TOTAL : 833 M€ (+ 14 %)

1. hors dépenses de personnel et de soutien

2. hors réserve parlementaire

QUE RETENIR DU BUDGET 2014 ?

UNE JUSTE CONTRIBUTION À L'EFFORT PARTAGÉ DE MAÎTRISE DES DÉPENSES PUBLIQUES

Le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative (MSJEPVA) contribue à la trajectoire de retour à l'équilibre des comptes publics opérée par le Gouvernement.

Cette modération de la dépense, à hauteur de 15 milliards d'euros, représente plus de 80 % de l'effort total de réduction du déficit structurel en 2014. Les économies sont équitablement partagées entre tous les ministères.

« *Optimisation dans tous les secteurs d'intervention* »

Pour le MSJEPVA, cette volonté s'est traduite par une stratégie d'optimisation dans l'ensemble de ses secteurs d'intervention.

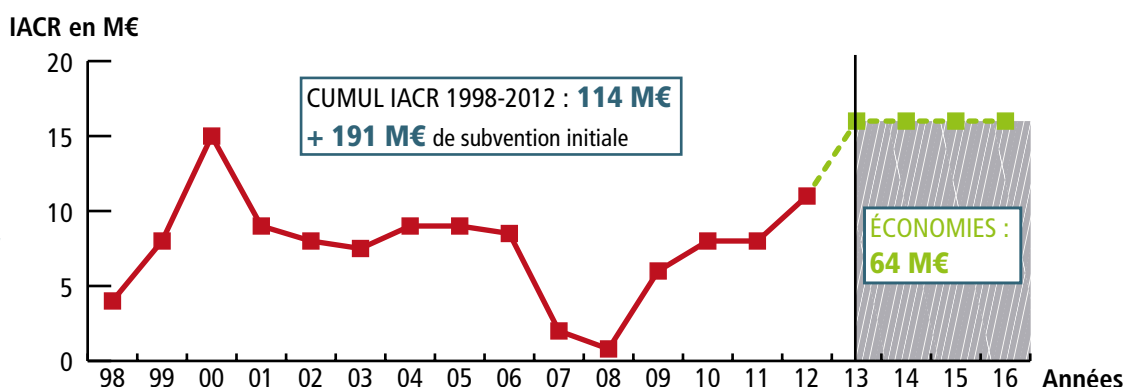
► Éliminer les doublons pour réaliser des économies :

- **- 7 M€** par la rationalisation des crédits d'intervention, tant dans le champ sport que dans le champ jeunesse, pour éviter les doublons là où la compétence a été confiée aux collectivités territoriales (formation professionnelle par exemple) ou lorsque l'État a fait le choix d'intervenir différemment (montée en charge de dispositifs comme les emplois d'avenir ou la garantie jeune par exemple).

► Une politique volontariste et persévérante pour régler les dossiers qui grevaient le budget du ministère :

- **- 64 M€ sur 4 ans dont 16 millions en 2014** : suppression du versement de l'Indemnité pour Absence de Club Résident (IACR) au Stade de France, conformément aux engagements pris en 2012.

Montant annuel versé par l'État pour le Stade de France

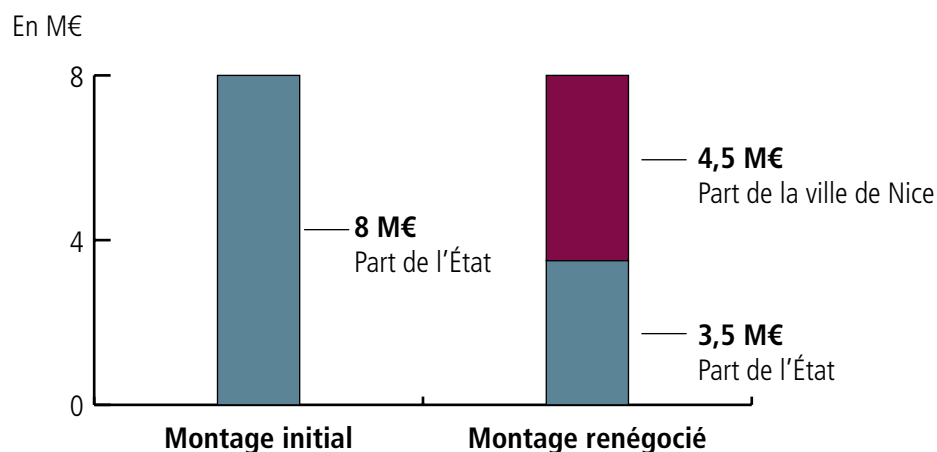


64 M€
d'économies

QUE RETENIR DU BUDGET 2014 ?

- - **4,5 M€**: réussite de l'installation du Musée national du Sport à Nice dans des conditions soutenables pour l'État. Ouverture prévue début 2014.

Plan de financement des travaux d'aménagement du Musée national du Sport



Des économies durables

- - **48 M€**: réduction de 17 % des engagements du CNDS entre 2012 et 2014 (hors Euro 2016) dans le cadre de la stratégie de redressement de l'établissement. Ce plan prévoit conjointement la consolidation des recettes à leur niveau 2012.

Des réformes structurelles au service d'économies durables :

- Rationalisation des missions, des structures et des entités rattachées au ministère dans le cadre du chantier de Modernisation de l'Action Publique.

Objectif : faciliter la mise en œuvre des politiques prioritaires et une meilleure adéquation avec les moyens disponibles (réorganisation des administrations centrales ; rationalisation des structures et clarification du rôle des opérateurs ; réaffirmation de la nécessité d'un fort ancrage territorial ; réforme du statut des CREPS dans le cadre du projet de loi sur la décentralisation).

QUE RETENIR DU BUDGET 2014 ?

PRIORITÉ À L'EMPLOI ET À LA CROISSANCE

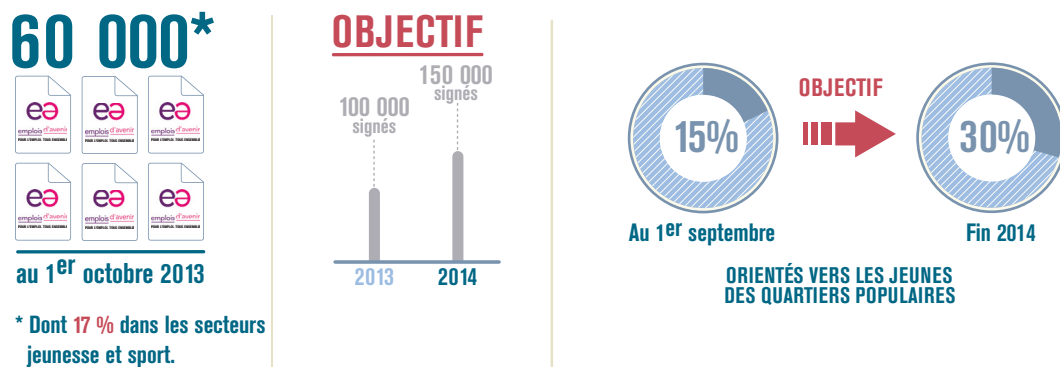
Le MSJEPVA est en 1^{re} ligne de la bataille pour l'emploi menée par l'ensemble du Gouvernement.

15 000 emplois d'avenir jeunesse et sport

- **10 %** : la part du total des 150 000 emplois d'avenir qui seront signés à la fin 2014 que le MSJEPVA s'engage à porter, fort du dynamisme de la filière sport et de la filière animation.
- **2/3** de cet objectif est déjà atteint : sur les 60 000 emplois d'avenir concrétisés au 1^{er} octobre, plus de 10 000 (17 %) le sont dans le champ Jeunesse et Sports.
- Les personnels MSJEPVA, dans les services déconcentrés, les établissements et les fédérations sportives, sont pleinement mobilisés dans la réussite du dispositif des emplois d'avenir, pour accompagner les employeurs dans le recrutement et les jeunes dans leur parcours de qualification vers l'emploi durable dans les métiers de la jeunesse et des sports.

Emplois d'avenir
2/3
de l'objectif
atteints

Emplois d'avenir



À SAVOIR

70 % des jeunes diplômés jeunesse et sport trouvent un emploi moins d'un mois après leur diplôme.

QUE RETENIR DU BUDGET 2014 ?

► 51 millions directement dédiés à l'emploi associatif

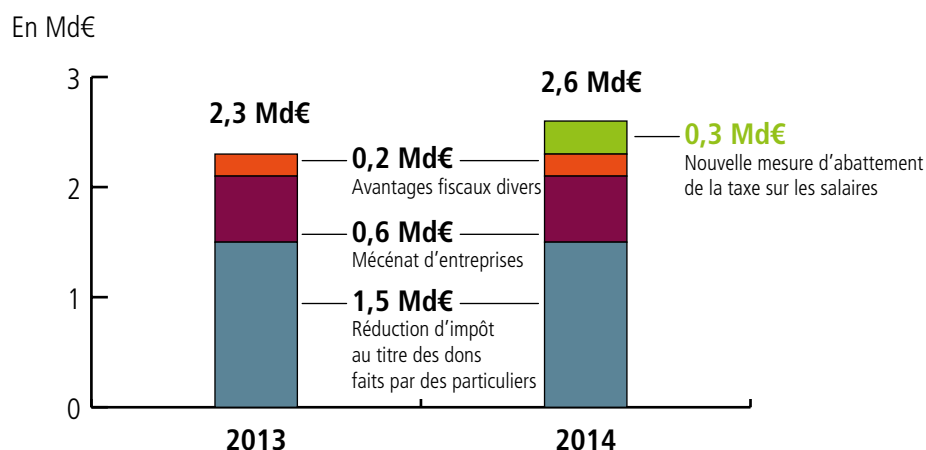
- **26 M€** au sein du FONJEP³ : le soutien à l'emploi dans les associations est préservé de tout effort, permettant l'accompagnement de 3 700 emplois qualifiés.
- **25 M€** : la part consacrée à l'emploi au sein du CNDS est préservée, correspondant à 3 000 emplois soutenus dans les associations sportives.

► Une politique fiscale favorable à l'emploi associatif

- **314 M€** de charges en moins : grâce à l'abattement de la taxe sur les salaires adopté en même temps que le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), **70 %** des associations employeuses ne paieront plus cette taxe à compter du 1^{er} janvier 2014.
- **2,3 Md€** : maintien de l'effort fiscal initial en faveur des dons aux associations (particuliers et mécénat d'entreprise notamment).

*Soutien
préservé
pour l'emploi
associatif*

Nouvelle mesure fiscale en faveur des associations



LE POTENTIEL DE CRÉATION D'EMPLOIS DANS L'ÉDUCATION POPULAIRE AVEC LA RÉFORME DES RYTHMES ÉDUCATIFS

Le MSJEPVA est mobilisé aux côtés du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de la Famille et des Collectivités territoriales pour mettre en place les Projets Éducatifs de Territoire, permettant une meilleure articulation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires des enfants.

Cette réforme représente un réservoir de 175 000 à 350 000 créations d'emplois dans le secteur de l'éducation populaire (directeurs d'accueils collectifs de mineurs (ACM) et animateurs).

3. FONJEP : fonds de coopération servant au financement des mouvements de jeunesse, des associations d'éducation populaire, des organismes de droit privé à but non lucratif concourant à l'action sociale

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

AMBITION RÉAFFIRMÉE, DES ASSOCIATIONS EN PREMIÈRE LIGNE DE LA BATAILLE POUR L'EMPLOI

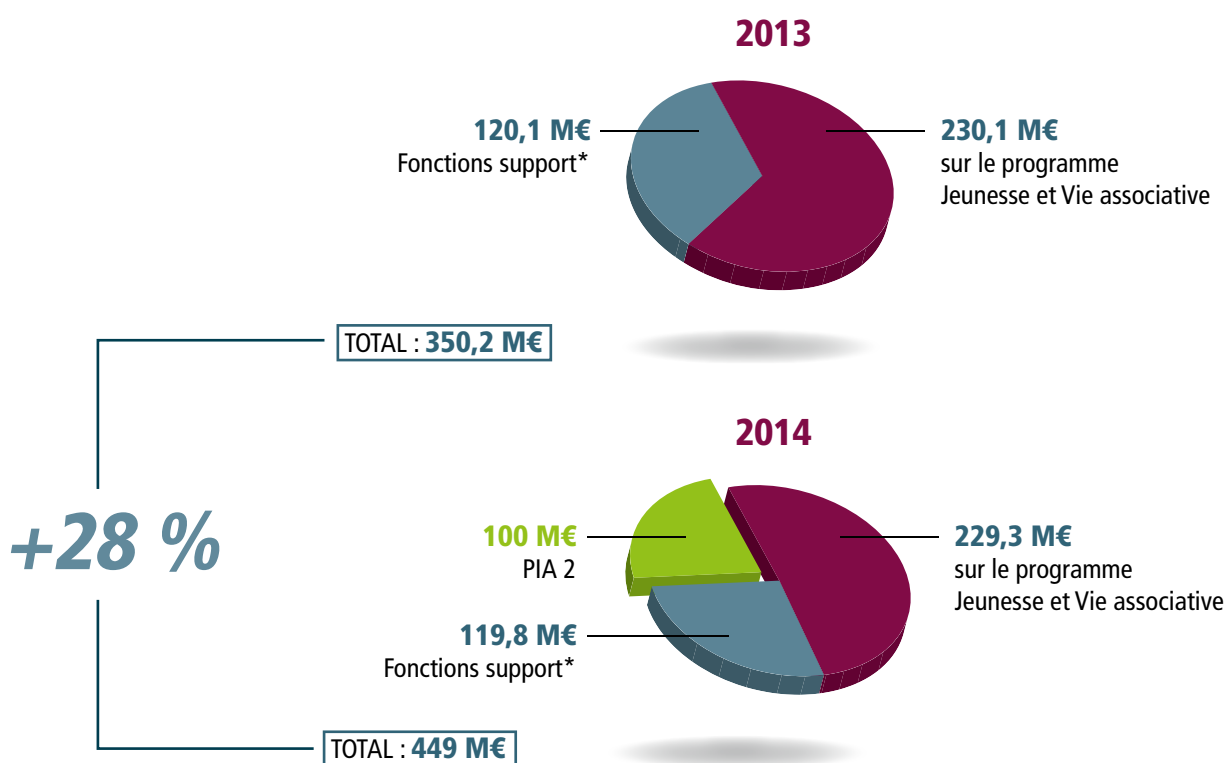
La « Priorité Jeunesse » est au cœur du projet du quinquennat. Ce 2^e budget est la traduction concrète de cette exigence.

449 M€ : le total des crédits 2014 en faveur de la jeunesse, de la vie associative et de l'éducation populaire

+ **28 %** par rapport à 2013.

+ **100 M€** : la dotation exceptionnelle du Programme d'investissements d'avenir (PIA 2) en faveur de la jeunesse.

Total des crédits ministériels pour la Jeunesse et la Vie associative



* Estimations

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

« PRIORITÉ JEUNESSE » UNE AMBITION RÉAFFIRMÉE DES ASSOCIATIONS
EN PREMIÈRE LIGNE DE LA BATAILLE POUR L'EMPLOI

L'ENSEMBLE DU GOUVERNEMENT MOBILISÉ POUR LA JEUNESSE

81 Md€ : consacrés à la jeunesse sur l'ensemble du budget de l'État

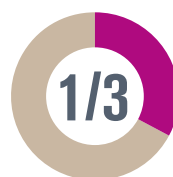
- répartis au sein de **21 missions** et **46 programmes** budgétaires⁴,
- **+ 1 %** par rapport à 2013.

Priorité Jeunesse

81 milliards



pour la jeunesse



du budget de l'État

1 %



d'augmentation

Ce budget reflète la volonté politique du Gouvernement d'impulser et d'accompagner les politiques jeunesse en y associant l'ensemble des ministères et en partenariat avec les collectivités territoriales et le secteur associatif.

4. Source : Document de Politique Transversale 2014

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

« PRIORITÉ JEUNESSE » UNE AMBITION RÉAFFIRMÉE DES ASSOCIATIONS EN PREMIÈRE LIGNE DE LA BATAILLE POUR L'EMPLOI

Le ministère joue un rôle d'animateur et de coordonnateur des actions de cette dynamique interministérielle qui a abouti, le 21 février 2013, à la renaissance du **Comité interministériel de la jeunesse (CIJ)**.

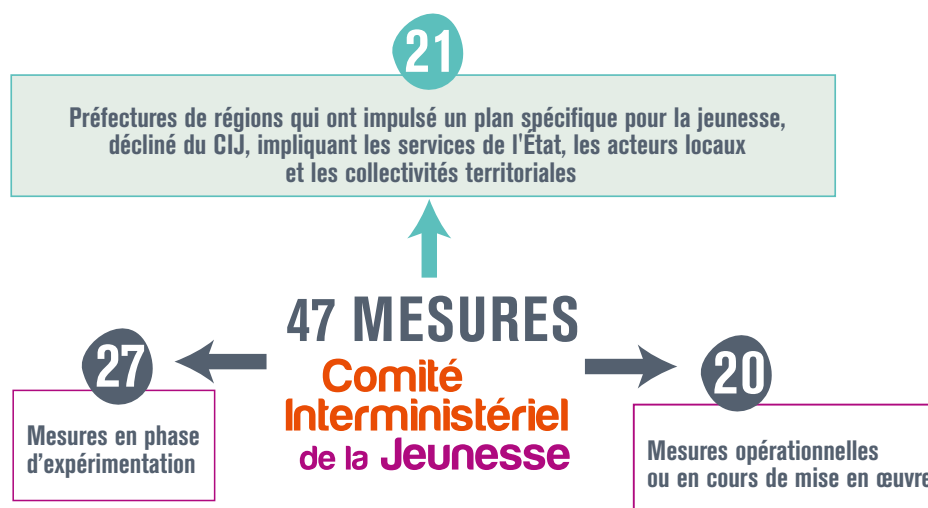
Le CIJ a abouti au déploiement de 47 mesures concrètes, dans 13 champs différents (orientation, santé, logement, insertion professionnelle, mobilité européenne et internationale, accès aux loisirs et à la culture...), autour de lignes directrices claires :

- privilégier le droit commun pour tout ce qui concerne l'accès aux droits sociaux des jeunes ;
- favoriser l'autonomie des jeunes et la sécurisation de leurs parcours dans leur globalité ;
- lutter contre les inégalités et les discriminations ;
- encourager la participation des jeunes au débat public et rendre effective la co-construction des politiques publiques.

Parallèlement, se poursuit un travail de co-construction avec les jeunes et l'ensemble des acteurs et structures concernés, pour « faire avec les jeunes », plutôt que « pour les jeunes ».

2^e CIJ
au premier
trimestre 2014

Comité interministériel de la Jeunesse



JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

« PRIORITÉ JEUNESSE » UNE AMBITION RÉAFFIRMÉE DES ASSOCIATIONS EN PREMIÈRE LIGNE DE LA BATAILLE POUR L'EMPLOI

29 M€ POUR ENCOURAGER LA MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DES JEUNES

Au terme des négociations sur le Cadre financier pluriannuel de l'Union européenne, le budget global pour le programme de mobilité « Erasmus + » a augmenté de **30 %** et pourrait atteindre **13,3 milliards d'euros**, à raison de 75 % pour l'éducation et la formation, 10 % pour la jeunesse et 2,8 % pour le sport.

En conséquence, le budget pour les actions de mobilité jeunesse devrait s'élever à **1,33 milliard d'euros**, soit une augmentation de plus de 50 % par rapport au budget de « Jeunesse en action 2007-2013 ».

Pour la France, cela permettra un budget de l'Agence française du programme européen jeunesse en action (Afpeja) qui passera de 15 M€ en 2013 à **25 M€** d'ici 2020.⁵

Ces crédits européens viennent compléter les moyens dégagés sur le budget de la jeunesse en France :

- ▶ **1 M€** supplémentaires pour l'Office franco-allemand de la jeunesse (OFAJ) doté de 11,5 M€;
- ▶ **2 M€** pour l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ);
- ▶ **0,4 M€** pour diverses autres actions internationales;
- ▶ **0,5 M€** supplémentaires pour encourager la mobilité des jeunes ultramarins dans les domaines associatif, éducatif, culturel et sportif via le Fonds d'échanges à but éducatif culturel et sportif (le FEBECS qui voit ainsi ses crédits doublés).

*Moyens
accrus
pour la mobilité
des jeunes*

5. Estimation

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

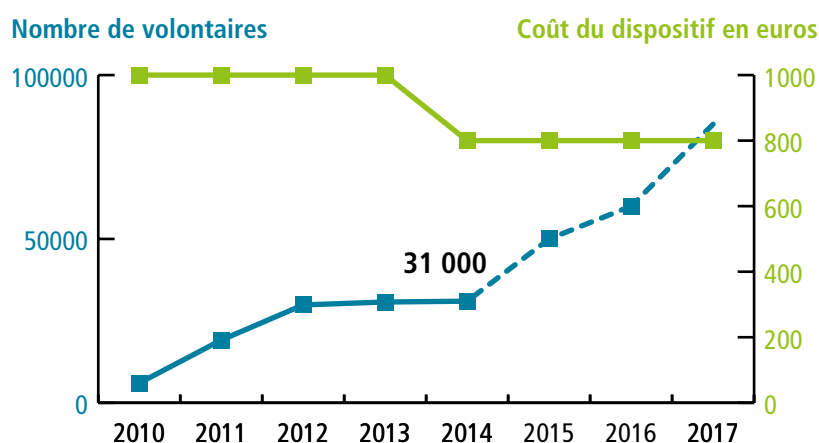
« **PRIORITÉ JEUNESSE** » UNE AMBITION RÉAFFIRMÉE DES ASSOCIATIONS
EN PREMIÈRE LIGNE DE LA BATAILLE POUR L'EMPLOI

SERVICE CIVIQUE : LA MONTÉE EN CHARGE SE POURSUIT POUR DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT DES JEUNES

149 M€⁶ : la montée en charge du Service Civique se poursuit.

- Un effort de près de 65 % du programme jeunesse et vie associative.
- Objectif : 31 000 volontaires minimum présents dans le dispositif 2014.

Montée en charge du Service Civique, un coût maîtrisé



Coût unitaire optimisé

Une optimisation du dispositif de cotisations sociales a permis de réduire le coût des missions de 1 000 € par volontaire et par mois à 800 € par volontaire et par mois (soit près de - 20 %). Cette optimisation est permise par la réforme des retraites et est sans aucune dégradation des droits sociaux des volontaires. Elle permet la poursuite de la montée en charge du Service Civique à moindre coût.

6. 146 M€ de crédits budgétaires (comme en 2013) et 3 M€ de crédits non utilisés restitués par le fonds d'expérimentation pour la jeunesse à partir de programmes moins coûteux que prévu initialement.

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

« PRIORITÉ JEUNESSE » UNE AMBITION RÉAFFIRMÉE DES ASSOCIATIONS EN PREMIÈRE LIGNE DE LA BATAILLE POUR L'EMPLOI

En concertation avec les associations, le rééquilibrage qualitatif des missions, décidé en 2012, se poursuit avec volontarisme :

- ▶ **7,2 mois** : la durée moyenne des missions a été allongée, afin de favoriser l'accompagnement des jeunes (le budget 2013 était calculé sur une base de 6 mois) ;
- ▶ La mixité des volontaires est encouragée : 25 % des volontaires en Service Civique ne sont pas diplômés ;
- ▶ Un objectif de 6 % de jeunes en situation de handicap en mission de Service Civique a été fixé.
- ▶ Des programmes d'intervention spécifiques ont été développés dans le cadre de protocoles d'accords avec différents ministères, au service de publics particuliers :
 - 5 000 missions de lutte contre le décrochage scolaire ;
 - 1 000 missions pour promouvoir l'égalité des chances hommes-femmes et lutter contre les discriminations ;
 - 1 000 missions pour promouvoir et accompagner la mise en accessibilité des lieux publics aux personnes en situation de handicap.
- ▶ Un renforcement du pilotage des agréments donnés aux structures d'accueil pour optimiser la gestion financière du Service Civique.

+ de mixité

+ de diversité

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

« PRIORITÉ JEUNESSE » UNE AMBITION RÉAFFIRMÉE DES ASSOCIATIONS
EN PREMIÈRE LIGNE DE LA BATAILLE POUR L'EMPLOI

UN NOUVEAU PROGRAMME POUR LA JEUNESSE : 100 M€ SUPPLÉMENTAIRES POUR DES POLITIQUES DE JEUNESSE INTÉGRÉES

*Encourager
l'innovation
des politiques
Jeunesse*

En 2014, la mission « jeunesse, vie associative et éducation populaire » intègre un nouveau programme « Investissements d'avenir en faveur de la Jeunesse » doté de 100 M€.

Il vise à développer, à l'échelle des territoires, une stratégie globale et cohérente en faveur des jeunes qui fédère et décloisonne les interventions des nombreux partenaires, publics ou privés.

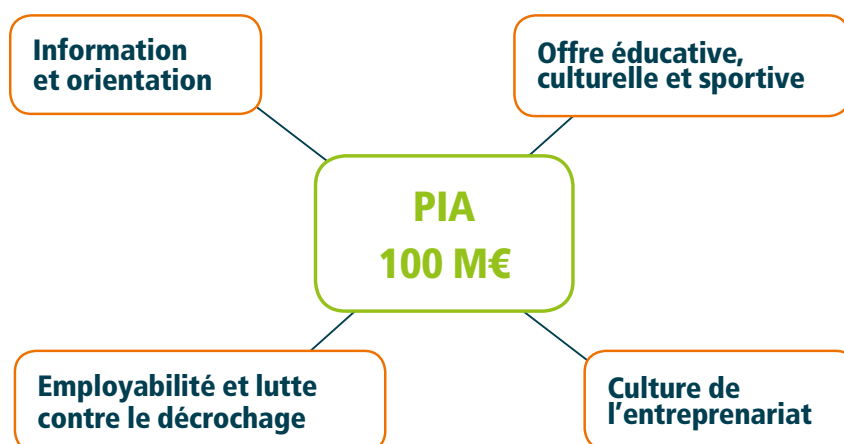
Ces 100 M€ seront dédiés à des projets globaux apportant des réponses innovantes sur :

- L'information et l'orientation ;
- L'employabilité et la lutte contre le décrochage scolaire et universitaire ;
- Le développement d'une offre éducative, culturelle et sportive innovante, en complément de l'école ;
- L'émergence d'une culture de l'entrepreneuriat.

À SAVOIR

Le plan d'investissement global de 12,5 Md€ présenté le 9 juillet dernier par le Premier ministre est tout entier tourné vers l'avenir et la jeunesse, en particulier s'agissant du soutien à l'économie numérique, à l'Université et à la recherche.

150 M€ seront notamment dédiés au programme « Internats de la réussite » et 150 M€ à la formation des jeunes.



JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

« PRIORITÉ JEUNESSE » UNE AMBITION RÉAFFIRMÉE DES ASSOCIATIONS EN PREMIÈRE LIGNE DE LA BATAILLE POUR L'EMPLOI

LE FONDS D'EXPÉRIMENTATION POUR LA JEUNESSE (FEJ): NOUVELLE STRATÉGIE 2013-2015

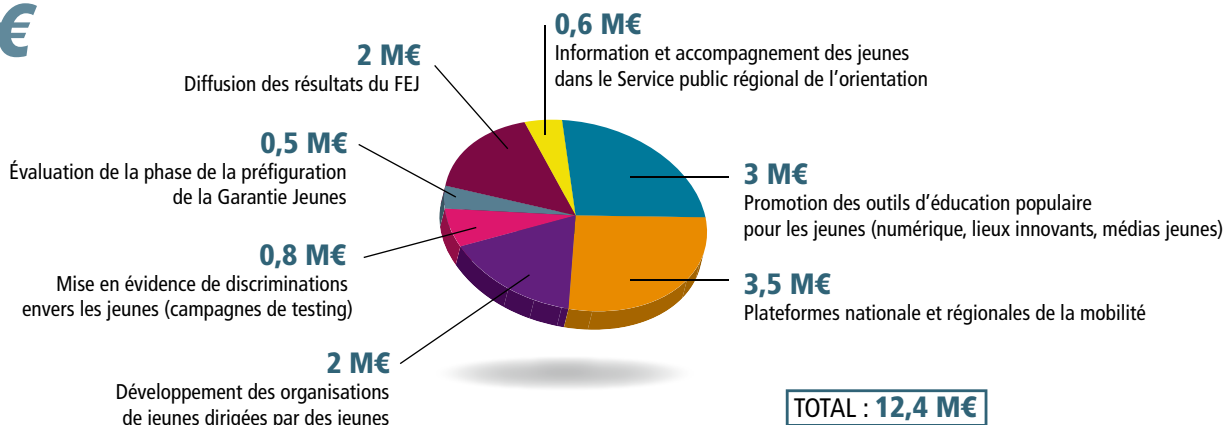
Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) a développé une approche novatrice des politiques en faveur de la jeunesse, à partir d'actions de terrain, qui sont expérimentées, évaluées puis essaimées. Le FEJ encourage ainsi l'initiative de la société civile, en particulier lorsqu'elle émane du secteur associatif.

Pour la première fois depuis sa création, le fonds a établi en 2013 une programmation à 3 ans, permettant d'inscrire dans la durée l'essaimage des projets pertinents et de préparer leur généralisation dans les meilleures conditions.

Programmation triennale

Nouvelle vague d'appels à projets ou à contributions pour des projets en lien avec la Priorité Jeunesse

12,4 M€



JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

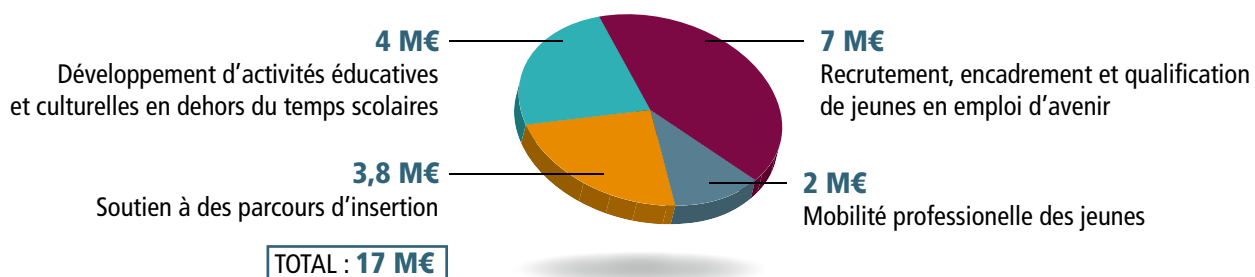
« PRIORITÉ JEUNESSE » UNE AMBITION RÉAFFIRMÉE DES ASSOCIATIONS EN PREMIÈRE LIGNE DE LA BATAILLE POUR L'EMPLOI

17 M€ POUR L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES AVEC TOTAL

Le 7 juin 2013, Valérie Fourneyron, et Christophe de Margerie, Président-directeur général de Total, ont signé une convention d'une durée de trois ans, fixant le cadre de leur engagement commun en faveur de la jeunesse.

Partenaire du FEJ depuis 2009 (200 expérimentations financées), Total renouvelle son soutien, autour de 3 priorités partagées : l'accès à l'emploi, les parcours d'insertion et l'accès à la culture

Appels à projets portés dans le cadre de la convention avec Total



JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

« **PRIORITÉ JEUNESSE** » UNE AMBITION RÉAFFIRMÉE DES ASSOCIATIONS
EN PREMIÈRE LIGNE DE LA BATAILLE POUR L'EMPLOI

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DES ASSOCIATIONS

- 16 millions de bénévoles
- 1 emploi privé sur 10
- une capacité d'innovation qui préfigure de nombreuses politiques publiques, notamment en faveur de la jeunesse ou des personnes vulnérables.

Les associations au cœur de l'emploi



Le Gouvernement s'engage pour conforter le développement des associations à travers la formation des bénévoles et l'emploi.

*Pas d'emploi d'avenir,
ni Service Civique sans
associations
pour les accueillir*

- 26 M€ consacrés à l'emploi des jeunes des associations dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP)
- 11 M€ pour la formation des bénévoles (FDVA)⁷
- 9 M€ pour le soutien aux associations et fédérations nationales jeunesse et éducation populaire

7. hors bénévoles du champ sportif pris en charge par le CNDS.

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

« PRIORITÉ JEUNESSE » UNE AMBITION RÉAFFIRMÉE DES ASSOCIATIONS EN PREMIÈRE LIGNE DE LA BATAILLE POUR L'EMPLOI

Au-delà du maintien des crédits nationaux destinés à soutenir le secteur associatif, pour la deuxième année consécutive, le ministère a engagé un travail structurant pour sécuriser les relations contractuelles des associations avec les pouvoirs publics.

Il s'agit de lutter contre le développement non maîtrisé de la commande publique et de conforter le modèle français de la subvention, à partir d'une initiative de l'association, qui sera pour la première fois définie dans la loi (projet de loi sur l'économie sociale et solidaire actuellement en discussion au Parlement).

2014 : ANNÉE DE RÉFORMES STRUCTURELLES POUR MIEUX SERVIR LES PRIORITÉS

L'ambition interministérielle se traduit par **une réforme structurelle des services et des opérateurs de jeunesse**, et la création, en 2014, de nouveaux leviers interministériels d'animation des politiques en faveur de la jeunesse.

DIJ
*nouvelle fonction
pour animer
la politique
interministérielle*

- ▶ **Création d'un Délégué Interministériel de la Jeunesse (DIJ)**, une toute nouvelle fonction d'animation de la coordination interministérielle Jeunesse et Vie associative.
- ▶ **Nouvel INJEP** positionné auprès du DIJ, qui renforce la capacité stratégique de l'administration centrale. Le nouvel INJEP a un statut de Service à compétence nationale (SCN) et de Service statistique ministériel (SSM). Il est renforcé sur ses dimensions de productions statistiques, d'évaluation et de valorisation des expérimentations, en plus de ses prérogatives en matière d'observation, de veille, de prospective et de diffusion de la connaissance étendues à la vie associative.
- ▶ **Opérateur unique**, avec le rapprochement de l'Agence du Service Civique (ASC) et de l'Agence française du programme européen « jeunesse en action » (AFPEJA), offrant une meilleure lisibilité pour les jeunes et les partenaires, une mutualisation des actions de développement et permettant de faire face à la montée en puissance des deux dispositifs.

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

« PRIORITÉ JEUNESSE » UNE AMBITION RÉAFFIRMÉE DES ASSOCIATIONS EN PREMIÈRE LIGNE DE LA BATAILLE POUR L'EMPLOI

CHIFFRES CLÉS

2013 hors réserve parlementaire	2013 M€	2014 M€	Évolution %	Écart M€
Total programme Jeunesse et vie associative - 163	230,1	229,3	-0,3 %	-0,8
Service civique	144,6	146,0	1 %	1,4
<i>Crédits budgétaires</i>	<i>144,6</i>	<i>146,0</i>	<i>1 %</i>	<i>1,4</i>
Mobilité internationale	12,9	13,9	8 %	1,0
<i>OFAJ</i>	<i>10,6</i>	<i>11,6</i>	<i>9 %</i>	<i>1,0</i>
<i>OFQJ</i>	<i>2,0</i>	<i>2,0</i>	<i>0 %</i>	<i>0,0</i>
<i>Autres</i>	<i>0,4</i>	<i>0,4</i>	<i>-7 %</i>	<i>0,0</i>
Autres interventions nationales en faveur de la jeunesse	11,6	11,6	0 %	0,0
<i>Soutien aux réseaux associatifs jeunesse éducation populaire</i>	<i>9,1</i>	<i>9,1</i>	<i>0 %</i>	<i>0,0</i>
<i>CIDJ</i>	<i>2,5</i>	<i>2,5</i>	<i>0 %</i>	<i>0,0</i>
Interventions en faveur de la vie associative	37,3	37,3	0 %	0,0
<i>FONJEP - soutien à l'emploi associatif</i>	<i>26,0</i>	<i>26,0</i>	<i>0 %</i>	<i>0,0</i>
<i>FDVA - formation des bénévoles</i>	<i>10,8</i>	<i>10,8</i>	<i>0 %</i>	<i>0,0</i>
<i>Autres subventions</i>	<i>0,4</i>	<i>0,4</i>	<i>0 %</i>	<i>0,0</i>
Fonctionnement courant	4,5	4,4	-1 %	-0,1
<i>Fonctionnement courant</i>	<i>1,2</i>	<i>1,1</i>	<i>-6 %</i>	<i>-0,1</i>
<i>INJEP</i>	<i>3,3</i>	<i>3,3</i>	<i>0 %</i>	<i>0,0</i>
Interventions déconcentrées Jeunesse et vie associative	19,2	16,0	-16 %	-3,1
<i>Total interventions déconcentrées</i>	<i>19,2</i>	<i>16,0</i>	<i>-16 %</i>	<i>-3,1</i>
Investissements d'avenir en faveur des jeunes - 411	0,0	100,0	100 %	100,0
Fonctions support Jeunesse et vie associative	120,1	119,8	0 %	-0,4
Total politiques jeunesse et vie associative	350,2	449,1	28 %	98,8

1 400 agents sont mobilisés en faveur de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative dont 55 dans les opérateurs, 1 109 au sein du ministère et 236 (estimation) au titre des fonctions support.

SPORT

BUDGET STABILISÉ, PRIORITÉS RÉAFFIRMÉES, ENGAGEMENTS COHÉRENTS

865 M€ POUR LE SPORT

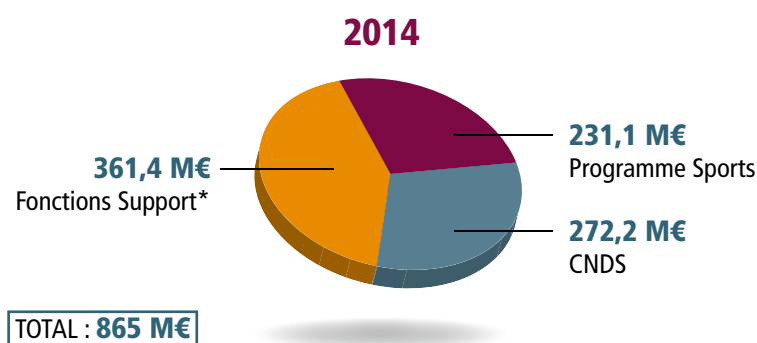
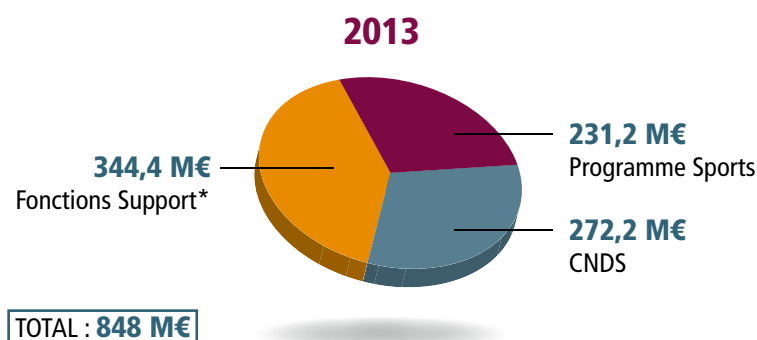
Stabilisation : Après les efforts consentis par le programme Sports en 2013 (- 6 % à périmètre constant), 2014 marque une année de stabilisation des crédits.

231 M€ : le programme Sport est identique à 2013 à périmètre constant.

251 M€ : en y ajoutant le fonds de concours versé par le CNDS pour le soutien aux fédérations sportives.

Total des crédits ministériels pour le Sport

231 M€
sur le programme
Sport



* Estimations

SPORT

BUDGET STABILISÉ, PRIORITÉS RÉAFFIRMÉES, ENGAGEMENTS COHÉRENTS

Constance

des orientations

Cette stabilité s'accompagne d'un ciblage volontariste des crédits sur les **orientations prioritaires** du ministère, définies dès 2012, afin d'éviter le « saupoudrage » des interventions :

- ▶ **Sport pour tous** et lutte contre les inégalités d'accès à la pratique sportive ;
- ▶ Promotion résolue et systématique du **sport comme outil de santé publique** ;
- ▶ **Rayonnement de la France** sur la scène sportive internationale avec la création du Comité Français du Sport International (CFSI présidé par Bernard Lapasset) ;
- ▶ **Accompagnement individualisé des sportifs de haut-niveau** ;
- ▶ **Éthique et préservation de la sincérité des résultats sportifs**, avec une attention accrue à la lutte contre le dopage en France comme à l'international et à la lutte contre les matchs truqués.

Loi Sport **2014**

À SAVOIR

Ces orientations trouveront leur traduction dans la loi de modernisation du sport qui sera présentée au Parlement en 2014.

La loi aura vocation à :

- Rénover en profondeur la gouvernance du sport, pour s'adapter à un contexte qui a radicalement changé en trente ans ;
- Préciser les contours des missions du service public du sport confiées aux fédérations sportives et redonner au mouvement sportif les leviers de sa pleine responsabilité ;
- Reconnaître dans le code du sport la place essentielle des collectivités territoriales et organiser au niveau régional la synergie entre les acteurs ;
- Lutter contre les inégalités d'accès à la pratique sportive en concentrant les efforts vers les territoires et les publics les plus éloignés du sport et développer l'imbrication avec d'autres politiques publiques (sport santé, sport scolaire et universitaire, sport adapté) ;
- Faire progresser la régulation du sport professionnel ;
- Se doter de nouveaux outils plus performants pour défendre l'éthique du sport ; lutte contre la violence, les discriminations, le dopage, les paris truqués.

Cette réforme se fera en associant le plus largement possible l'ensemble des partenaires réunis au sein du Conseil National du Sport, au cours de trois séances d'ici la fin de l'année.

SPORT

BUDGET STABILISÉ, PRIORITÉS RÉAFFIRMÉES, ENGAGEMENTS COHÉRENTS

LE SOUTIEN AUX FÉDÉRATIONS SPORTIVES : DES EFFORTS LIMITÉS, UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE DES CRÉDITS

30 % : la part des crédits du programme Sport que représente le soutien aux fédérations sportives

83 M€ : le budget dévolu aux fédérations est globalement préservé en 2014 après l'effort important consenti en 2013 (- 6 %),

- Une légère baisse sera prioritairement appliquée sur les fédérations sportives les plus autonomes financièrement et en tenant compte de la proximité des grandes échéances internationales comme en 2013.
- Pour les mêmes raisons d'équité, en 2013, les fédérations olympiques de sports d'hiver (FF sports de glace et ski) n'ont subi aucune diminution de leurs crédits afin de leur permettre de préparer les Jeux Olympiques d'Hiver 2014 en toute sérénité.
- Les mêmes principes régiront la négociation des Conventions d'Objectifs 2014-2017.

Au sein des crédits dévolus aux fédérations, les priorités ministérielles sont identiques à 2013 :

- **21 M€** : sport pour le plus grand nombre ;
- **50 M€** : sport de haut-niveau ;
- **7 M€** : préservation de la santé des sportifs et lutte contre le dopage ;
- **5 M€** : promotion des métiers du sport.

Plus de 1 600 conseillers techniques et sportifs (CTS), rémunérés par l'État pour un montant évalué à 105 M€, sont en outre placés auprès des fédérations afin de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs actions.

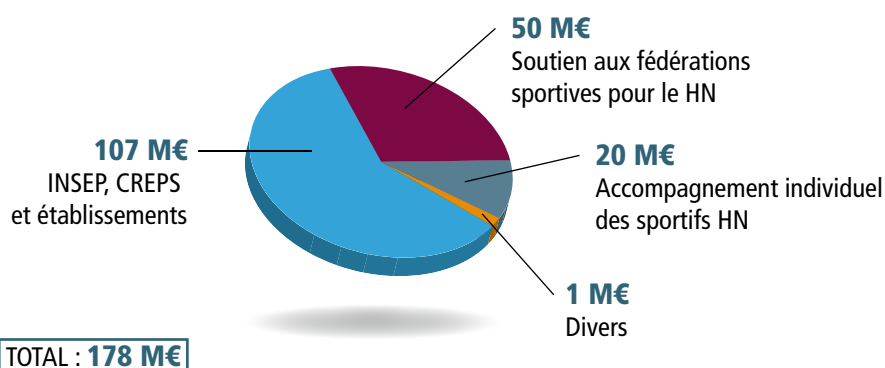
SPORT**BUDGET STABILISÉ, PRIORITÉS RÉAFFIRMÉES, ENGAGEMENTS COHÉRENTS****SPORT DE HAUT-NIVEAU : L'ÉTAT PRÉSENT
POUR LA RÉUSSITE DES SPORTIFS**

178 M€ : les crédits alloués au soutien au sport de haut-niveau en 2014 (dont 50 M€ alloués aux fédérations sportives)

+ **2,5 %** par rapport à 2013

Soutien de l'État au sport de haut-niveau

+ 5 % pour
l'accompagnement
individuel



+ **5 %** pour le volet accompagnement individuel des sportifs :

- 11 M€ : aides personnalisées (accompagnement social, prise en charge des frais d'étude ou des coûts liés à la pratique du sport et crédits dédiés à l'insertion professionnelle);
- 4 M€ : parcours d'excellence sportive (PES) dans les établissements du ministère;
- 2 M€ : parcours d'excellence sportive (PES) hors établissements;
- 1 M€ : provision pour les primes des médaillés aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2014. Elles font l'objet, pour la 1^{re} fois en 2014, d'un décret encadrant leur versement et prévoyant une retenue à la source pour les sportifs non-résidents sur le territoire national;
- 6 M€ : prise en charge des droits à la retraite des sportifs de haut-niveau;
- Création d'une cellule d'accompagnement et de reconversion dédiée au haut-niveau à l'INSEP.

22 M€ : pour la poursuite des travaux de rénovation de l'INSEP, des CREPS et des écoles en 2014 (+ 14 %).

SPORT

BUDGET STABILISÉ, PRIORITÉS RÉAFFIRMÉES, ENGAGEMENTS COHÉRENTS

LE CNDS : POURSUITE DU REDRESSEMENT

Le ciblage des interventions de l'État vers une pratique qui bénéficie au plus grand nombre est également visible dans l'orientation du Centre National pour le Développement du Sport.

Établissement public national sous tutelle du ministère, le CNDS est le principal véhicule d'intervention de l'État pour le sport pour tous.

2013, le redressement des comptes

Suite au constat d'une situation d'endettement critique, un plan de redressement pluriannuel a été engagé en novembre 2012.

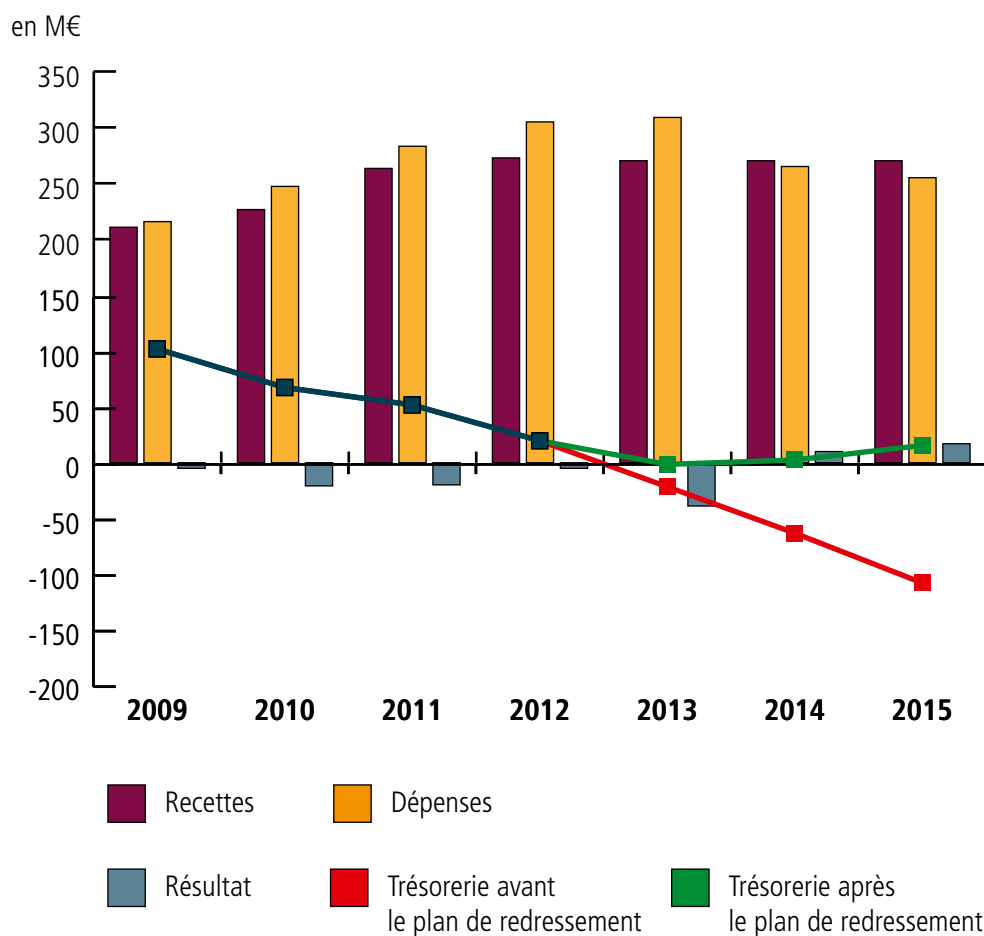
Ce changement de cap, mis en œuvre avec volontarisme, permettra d'assurer le retour à l'équilibre durable des comptes de l'établissement.

- ▶ **- 30 % sur le triennal 2013-2015** : les dotations éloignées du sport pour tous sont fortement réduites, notamment les dépenses de la part nationale du CNDS, liées au financement des grands événements sportifs internationaux ;
- ▶ **- 15 %** sur le triennal pour les frais de fonctionnement de l'établissement ;
- ▶ **272 M€** de recettes affectées. Elles sont intégralement maintenues comme en 2013 en contrepartie des efforts réalisés sur les dépenses ;
- ▶ **322,4 M€ (engagements hors bilan)** : l'endettement de l'établissement fin 2012, témoignage de l'amélioration nette de la situation financière du CNDS suite à la mise en œuvre du plan de redressement ;
- ▶ Le fonds de roulement, qui était prévu à - 160 M€ en 2016, redevient positif ainsi que la trésorerie.

SPORT

BUDGET STABILISÉ, PRIORITÉS RÉAFFIRMÉES, ENGAGEMENTS COHÉRENTS

Le tendanciel du CNDS avec plan de redressement



SPORT

BUDGET STABILISÉ, PRIORITÉS RÉAFFIRMÉES, ENGAGEMENTS COHÉRENTS

2014, la réorientation des missions et des interventions

Recentrées vers leur vocation initiale de développement des pratiques sportives et de lutte contre les inégalités d'accès sur le territoire, les dotations financières du CNDS ont connu des inflexions profondes en 2013 qui se poursuivront en 2014 :

- ▶ À l'issue d'une intense concertation, de **nouveaux critères** d'attribution des subventions du CNDS seront présentés au conseil d'administration de novembre 2013, pour une mise en œuvre à partir de 2014 ;
- ▶ Ils viseront à **soutenir prioritairement les zones les plus défavorisées et les publics les plus éloignés de la pratique sportive**. Au sein de chaque région, ces critères repensés permettront de mieux cibler les interventions et de les concentrer sur un nombre plus limité de projets, où les moyens publics ont un impact réel et mesurable pour réduire les inégalités d'accès à la pratique ;
- ▶ 25 M€ : les **aides à l'emploi**, entièrement préservées par le plan de redressement, seront renforcées à la suite de la réforme des critères d'intervention.

« *Le véhicule du sport pour tous* »

SPORT

BUDGET STABILISÉ, PRIORITÉS RÉAFFIRMÉES, ENGAGEMENTS COHÉRENTS

CHIFFRES CLÉS

2013 hors réserve parlementaire, 2013 et 2014
y compris fond de concours CNDS

	2013 M€	2014 M€	Évolution %	Écart M€
Total programme Sport	250,7	250,6	0,0 %	-0,1
Fédérations sportives	85,0	83,0	-2 %	-2,0
<i>Hors fonds de concours CNDS</i>	65,5	63,5	-3 %	-2,0
<i>Fonds de concours CNDS</i>	19,5	19,5	0 %	0,0
INSEP (y compris parcours d'excellence sportive PES)	44,8	47,7	7 %	2,9
<i>PPP INSEP y compris investissement</i>	12,5	13,3	7 %	0,8
<i>Fonctionnement et masse salariale hors PPP</i>	22,1	22,2	1 %	0,1
<i>Investissement hors PPP</i>	10,2	12,2	19 %	2,0
CREPS, écoles et Musée (y compris PES)	78,3	81,1	4 %	2,8
<i>Fonctionnement et masse salariale</i>	70,3	72,3	3 %	2,1
<i>Investissement</i>	8,1	8,8	9 %	0,7
Aides aux sportifs haut-niveau	18,8	19,8	5 %	1,0
<i>Aides personnalisées et à l'insertion professionnelle</i>	10,8	10,8	0 %	0,0
<i>Retraite des sportifs de haut-niveau</i>	6,1	6,1	0 %	0,0
<i>Parcours d'excellence sportive hors établissements</i>	1,9	1,9	0 %	0,0
<i>Primes aux médaillés olympiques et paralympiques</i>	0,0	1,0	100 %	1,0
Fonctionnement courant	4,9	4,7	-3 %	-0,1
<i>Fonctionnement courant</i>	4,9	4,7	-3 %	-0,1
Autres interventions sport	18,9	14,3	-25 %	-4,7
<i>Divers</i>	10,6	5,9	-44 %	-4,7
<i>Stade de France</i>	0,0	0,0	0 %	0,0
<i>Agence Française de lutte contre le dopage (AFLD)</i>	7,8	7,8	0 %	0,0
<i>Agence mondiale anti dopage (AMA)</i>	0,6	0,6	0 %	0,0
CNDS hors fonds de concours	252,7	252,7	0 %	0,0
Fonctions support sport	344,4	361,4	5 %	16,9
Total politiques sportives	847,9	864,7	2 %	16,8

5 255 agents sont mobilisés pour les politiques sportives dont 1 598 au sein des opérateurs, 3 015 au sein du ministère et 642 (estimation) au titre des fonctions support.

LES PERSONNELS DU MINISTÈRE *UNE CAPACITÉ D'ACTION PRÉSERVÉE*

POURSUITE DU SCHEMA D'EMPLOI 2013-2015

Aucun durcissement

Le Gouvernement s'est engagé à stabiliser les effectifs globaux de la fonction publique, tout en assurant les recrutements prioritaires dans les champs de l'éducation (60 000 postes créés sur le quinquennat), dans la sécurité et la justice.

Les ministères qui ne font pas l'objet de création de postes poursuivent donc le schéma d'emploi conformément au budget triennal 2013-2015 voté fin 2012.

Il ne fait l'objet d'aucun durcissement par rapport à 2013, mais conduit à des efforts adaptés dans les autres périmètres ministériels et chez les opérateurs.

Le plafond d'emploi des ministères sociaux (Affaires sociales, Santé, Sports, Jeunesse, Vie associative...) est fixé à **10 947 ETPT**, soit une réduction de **- 210 ETPT** en 2014 (- 1,9 % de l'effectif).

Au sein de ce plafond global, les personnels dédiés au sport, à la jeunesse et à la vie associative représentent 5 002 ETPT, dont 4 124 ETPT directement mobilisés sur ces missions et 878 ETPT⁸ dans les fonctions support. S'y ajoutent 1 653 ETP chez les opérateurs.

La contribution des opérateurs du ministère au schéma d'emploi est, elle, limitée à - 1,5 % (- 25 ETP).

8. Estimation

LES PERSONNELS DU MINISTÈRE UNE CAPACITÉ D'ACTION PRÉSERVÉE

DES RÉFORMES STRUCTURELLES POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DES INTERVENTIONS

Nouveau pôle Sport Santé

Parallèlement, le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative s'est engagé dans le chantier structurel de la Modernisation de l'Action Publique, qui se traduit par une réorganisation de ses missions et de son administration.

Le programme de modernisation et de simplification du ministère s'élabore dans le souci de maintenir un dialogue social de qualité et d'associer les agents. Cette volonté se concrétise par la mise en place d'un comité technique ministériel « Jeunesse et Sports » à l'échéance des élections professionnelles de 2014. Une instance de préfiguration de ce CTM a été créée, issue d'un protocole signé avec les organisations syndicales en mars 2013.

Le fonctionnement des directions métiers et des directions supports a été réorganisé. De nouveaux leviers interministériels d'animation des politiques en faveur de la jeunesse et de la vie associative sont créés : mise en place d'un délégué interministériel à la jeunesse, reconfiguration d'une administration centrale chargée du pilotage stratégique, des missions régaliennes et de l'accompagnement des services territoriaux, rénovation des opérateurs en charge de la gestion des dispositifs financiers (INJEP, Agence du Service Civique).

L'administration et ses opérateurs sont adaptés pour assurer une totale cohérence avec les priorités ministérielles dans le champ du sport : nouvelle organisation de la Direction des sports prenant mieux en compte les enjeux économiques du sport et les projets de territoires, amélioration de la gestion des conseillers techniques sportifs, réforme du CNDS comme outil de lutte contre les inégalités d'accès à la pratique sportive, mise en place d'un pôle ressources national Sport Santé, réforme du statut des Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) dans le cadre du projet de loi de décentralisation.

La réorganisation des fonctions support, communes à trois ministères, permet d'améliorer la gestion des ressources humaines, afin de mieux prendre en compte les métiers et les parcours des personnels du MSJEPVA.

La convention de gestion, signée en juillet 2013 avec le ministère de l'Éducation nationale (MEN), fixe un cadre de collaboration visant à améliorer le traitement des situations des personnels du MEN qui exercent dans les services et établissements du MSJEPVA.

Le programme ministériel de modernisation et de simplification prévoit différentes mesures visant à améliorer le service rendu aux usagers, tout en simplifiant les procédures et en allégeant le travail des services : développement des téléprocédures, suppression de la déclaration d'établissements d'activités physiques et sportives, etc.

6 QUESTIONS SANS CONCESSION SUR LE BUDGET 2014

1. Si l'on enlève les 100 M€ du PIA 2, le budget dédié à la Jeunesse et à la Vie associative subit une baisse de 0,3 % en 2014. Comment peut-on parler de « Priorité Jeunesse » ?

La « Priorité Jeunesse » n'est pas la chasse gardée du ministère en charge de la Jeunesse. C'est une priorité portée par l'ensemble du Gouvernement, qui trouve sa traduction dans une action pleinement interministérielle et un budget conséquent. Le Document de Politique Transversale (DPT) permet de chiffrer objectivement cet effort en faveur de la jeunesse : 81 milliards d'euros, soit un tiers du budget total de l'État, en hausse de 1 % par rapport à l'année dernière. En 2013, ce budget était déjà en augmentation. La traduction budgétaire de la « Priorité Jeunesse » ne manque donc pas d'ambition et elle est tangible : le renforcement de l'Éducation nationale, le financement des emplois d'avenir, de la garantie jeune, des contrats de génération, la montée en charge du Service Civique et des actions de mobilité internationale...

Quant au ministère à proprement parler, la stabilité du programme « Jeunesse et Vie associative » en 2014 (-0,3 % = 400 000 €) constitue en soi un effort important, dans un contexte budgétaire contraint. Au-delà des chiffres, ce budget est aussi porteur d'une vision claire qui s'exprime à la fois dans le choix des priorités (la mobilité, l'engagement, l'innovation et bien entendu l'emploi) et dans les réformes structurelles mises en œuvre. Ces dernières constituent un travail en profondeur, qui générera des économies pérennes et dotera le ministère de leviers d'action importants. Cela signifie, qu'avec le même budget, on pourra désormais faire plus et mieux. Un seul exemple : la réduction des coûts de gestion du Service Civique de près de 20 %, c'est la promesse qu'après la phase de consolidation, la dynamique de montée en charge se poursuive durablement, contrairement à ce que l'on a connu pas le passé. Souvenons-nous du service civil volontaire.

Enfin, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) constitue une nouveauté majeure de ce budget 2014. C'est la toute 1^{re} fois qu'un tel investissement, représentant presque la moitié du programme, est réalisé au profit de la politique jeunesse. À terme, ces moyens auront un effet démultiplicateur sur l'envergure des politiques territoriales en faveur de la jeunesse.

2. Sur le sport, on distingue peu d'évolution dans la répartition des subventions. Où avez-vous imprimé votre marque sur ce budget 2014 ?

Dans le sérieux et la crédibilité de ce budget. Il faut regarder les chiffres de près et surtout s'intéresser à ce qui les sous-tend. C'est un budget désormais sincère.

Le budget 2014 du programme Sports est le résultat des premières réformes structurelles engagées l'an dernier, qui se traduisent par des économies réelles et durables, comme la suppression de l'IACR au consortium du Stade de France au moins jusqu'en 2017 ; la renégociation de la répartition des coûts des travaux d'aménagement du Musée National du Sport à Nice ou encore la stratégie pluriannuelle de redressement du CNDS. Autant de dossiers épineux, qui n'étaient pas (ou pas correctement) financés et qui pesaient sur l'exécution du budget obligeant, en cours d'année, à appauvrir les autres dotations pour couvrir ces impasses. On peut citer les primes aux médaillés olympiques et paralympiques de Londres, près de 5 M€ au total, que nous avons dû financer en 2012 par redéploiement, faute d'avoir été inscrites au budget initial. Cette sécurisation du budget des sports à l'avenir nous permet de restaurer la confiance, la crédibilité, et de retrouver progressivement des marges de manœuvre, à enveloppe constante.

Le choix a été fait de ne pas appauvrir l'ensemble des dotations, mais de travailler dans la concertation pour supprimer des dispositifs coûteux que l'on n'aura plus besoin de financer à l'avenir. Plus de saupoudrage, plus de dépenses inutiles : le budget des Sports 2014 est un budget constant, mais où chaque centime bénéficie à une action.

3. Pensez-vous que les associations et les collectivités sont capables d'accueillir 100 000 jeunes en Service Civique, plus 150 000 jeunes en emplois d'avenir ?

Pour les associations, l'action du ministère ne se limite pas à financer les dispositifs. Elle consiste également à favoriser le développement des associations et à préserver les structures, les permanents des associations, afin qu'elles soient en mesure d'encadrer les jeunes, d'exercer leur fonction de tutorat, de leur donner les moyens d'acquérir une qualification... sans associations pour les accueillir, il n'y a ni emplois d'avenir, ni missions de Service Civique !

Le budget 2014 traduit donc cette volonté de trouver un équilibre financier entre les dispositifs prioritaires et le soutien nécessaire à la pérennisation des associations. C'est pour cela que les fonds dédiés à la formation des bénévoles (FDVA) et à l'emploi associatif (grâce au FONJEP et au CNDS) sont préservés de toute économie pour la deuxième année consécutive. La politique fiscale favorable aux associations (nouvel abattement de plus de 300 M€ de la taxe sur les salaires) s'inscrit dans la même perspective.

En concertation étroite avec le ministère du Travail, nous sommes aussi attentifs à ce que les dispositifs s'articulent entre eux, afin de permettre aux jeunes les moins qualifiés et les plus éloignés de l'emploi

de revenir progressivement dans un parcours d'insertion professionnelle. Cette politique permet la montée en qualification progressive des jeunes et bénéficie à la structuration et au développement des associations. Dans ce cadre, il n'y a pas de concurrence entre dispositifs gouvernementaux, mais au contraire un effet d'entraînement mutuel au bénéfice des jeunes.

4. Le PIA 2 se traduira par de nouveaux appels à projets, après ceux lancés dans le cadre du FEJ et ceux du partenariat avec Total. Est-ce vraiment ce que souhaitent les acteurs de terrain ?

« Appel à projets » ne signifie pas « action ponctuelle », bien au contraire.

Le programme d'investissements d'avenir, dans tous les domaines, mais particulièrement dans le champ jeunesse, a été conçu pour enclencher un cercle vertueux dans lequel l'État est le premier à investir des moyens importants pour transformer les politiques publiques en faveur des jeunes. Ces investissements seront très divers, car les concepts innovants le sont. Le PIA pourra bénéficier à des associations et des collectivités territoriales bien entendu, mais aussi à des jeunes entreprises innovantes, des nouvelles technologies, du fonctionnement, des bâtiments... Le principe est d'ouvrir la voie aux financeurs de droit commun, de pointer des opportunités, de dénicher les sources de bénéfices... Le PIA, c'est la version publique des « business angels ».

Nous allons prendre garde à ne pas en faire un dispositif trop technocratique mais au contraire proche de la réalité des acteurs de terrain et des besoins de jeunes. Certains territoires ont déjà développé des politiques intégrées en faveur des jeunes, prenant en compte l'impact sur cette population de toutes leurs décisions, proposant des réponses à l'ensemble des problématiques : information, orientation, freins à l'emploi, formation, accès aux activités éducatives... C'est ceux-là que nous voulons encourager. Et c'est les autres que nous voulons convaincre d'agir.

5. LE CNDS subit un plan de redressement très sévère. Comment espérer, dans ces conditions, impulser de nouvelles priorités comme le sport pour tous ?

Pour impulser de nouvelles priorités, il fallait d'abord que le CNDS survive. Grâce aux mesures courageuses qui ont été votées par le conseil d'administration en novembre 2012, nous pouvons débattre de l'avenir avec une sérénité retrouvée. En 2016, le CNDS retrouvera un fonds de roulement positif et ses pleines marges de manœuvre. Il aurait été à -160 M€ si nous avions appliqué les décisions de nos prédécesseurs.

Ses marges de manœuvre doivent être dictées par un souci d'efficacité. De nombreux acteurs, dont la Cour des Comptes, ont partagé le constat que le CNDS ne ciblait pas assez ses interventions. Celles-ci sont saupoudrées, diluées et l'impact des subventions sur les projets s'en trouve affaibli.

Pour que le CNDS redevienne un bras de levier, il fallait faire des choix. C'est ce que nous avons fait en donnant une seule priorité : la correction des inégalités d'accès au sport. Nous allons concentrer les aides aux territoires et aux publics les plus éloignés de la pratique sportive, afin que le sport pour tous devienne une réalité concrète.

Pour cela, dans la concertation, nous avons lancé un chantier ambitieux de révision des critères de subvention. Cette réforme répond à deux impératifs d'équité :

- Réviser la répartition des enveloppes entre régions, afin que les moins bien dotées bénéficient d'un soutien du CNDS renforcé, et non l'inverse comme c'est actuellement le cas.
- Être plus sélectifs sur les projets éligibles au sein d'une même région, afin d'éviter le saupoudrage inutile. Cette sélection ne s'opérera pas de manière discrétionnaire, mais sur la base d'un diagnostic partagé, établi de manière autonome par les acteurs locaux eux-mêmes, si possible à terme dans le cadre de schémas régionaux.

6. Votre priorité du sport pour tous n'est-elle pas incompatible avec le soutien au sport de haut-niveau, traditionnellement parent pauvre des politiques sportives de gauche ?

L'État est bel et bien présent au service du haut-niveau. En 2014, la dotation au sport de haut-niveau augmente de 2,5 % (178 M€ en 2014). Comme l'année dernière, priorité a été donnée à l'accompagnement individuel des athlètes, qui augmente de 5 % grâce au maintien ou au renforcement de certains dispositifs : prise en charge des droits à la retraite, reconnaissance officielle des primes olympiques et paralympiques (qui font l'objet, pour la première fois, d'un décret), création d'une cellule dédiée à la reconversion et à l'accompagnement des sportifs de haut-niveau à l'INSEP...

L'État investit enfin de manière substantielle dans ses établissements (+14 %), à commencer par l'INSEP, véritable navire amiral du haut-niveau en France, doté d'une forte ambition et qui poursuit ses travaux de rénovation en 2014. Sont également concernés les CREPS et les Parcours d'Excellence Sportive, qui sont à l'origine de nombreuses performances du sport de haut-niveau tricolore. Au total, nous avons été attentifs à ce que cet investissement dans la politique publique du sport de haut-niveau ne se fasse pas au détriment de l'action des fédérations.

ANNEXES

LES PÉRIMÈTRES ÉVOQUÉS DANS CE DOCUMENT

Les sommes indiquées dans le présent document correspondent à l'ensemble des crédits dont dispose le ministère pour assurer les politiques publiques de jeunesse, de vie associative et du sport.

En matière de jeunesse et vie associative, elles regroupent :

- les crédits du programme budgétaire Jeunesse et Vie associative (163);
- les dotations extra budgétaires attendues sur le programme 163 (3 M€ en 2013 en provenance du FEJ);
- une quote-part des crédits de personnels et de fonctionnement du programme « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » (124) déterminée sur la base du poids constaté des effectifs consacrés à cette politique;
- les crédits alloués dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (411).

En matière de sport, elles regroupent :

- les crédits du programme budgétaire Sport (219);
- les fonds de concours attendus sur le programme 219 (19,5 M€ du CNDS);
- une quote-part des crédits de personnels et de fonctionnement du programme « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » (124) déterminée sur la base du poids constaté en 2011 des effectifs consacrés à cette politique;
- les recettes affectées au CNDS, hors fonds de concours de 19,5 M€.

Enfin, afin de permettre des comparaisons à périmètre équivalent, en matière de sport, comme en matière de jeunesse et de vie associative, les sommes 2014 excluent les montants de la réserve parlementaire qui ne figurent pas en projet de loi de finances par construction. Ces crédits sont ajoutés au cours de la discussion parlementaire.

LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT DU MSJEPVA

Une administration en cohérence avec ses missions

Pour mener à bien ses missions, la Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative a **autorité exclusive** sur :

- la direction des sports (DS);
- la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA);
- le bureau de la communication;
- les services de l'inspection générale Jeunesse et Sports.

En outre, pour la mise en œuvre des priorités interministérielles, elle peut s'appuyer sur les directions en charge des affaires suivantes :

- l'enseignement scolaire (DGESCO) et supérieur (DGESIP);
- l'information et l'orientation (DIO);
- l'emploi (DGEFP);
- l'insertion sociale (DGCS);
- la santé par le sport et la protection des sportifs (DGS).

Les directions supports (direction des ressources humaines; direction des affaires financières, informatiques, immobilières et des services) sont placées sous l'autorité du secrétaire général chargé des ministères sociaux, mutualisées avec le ministère des Affaires sociales et de la Santé.

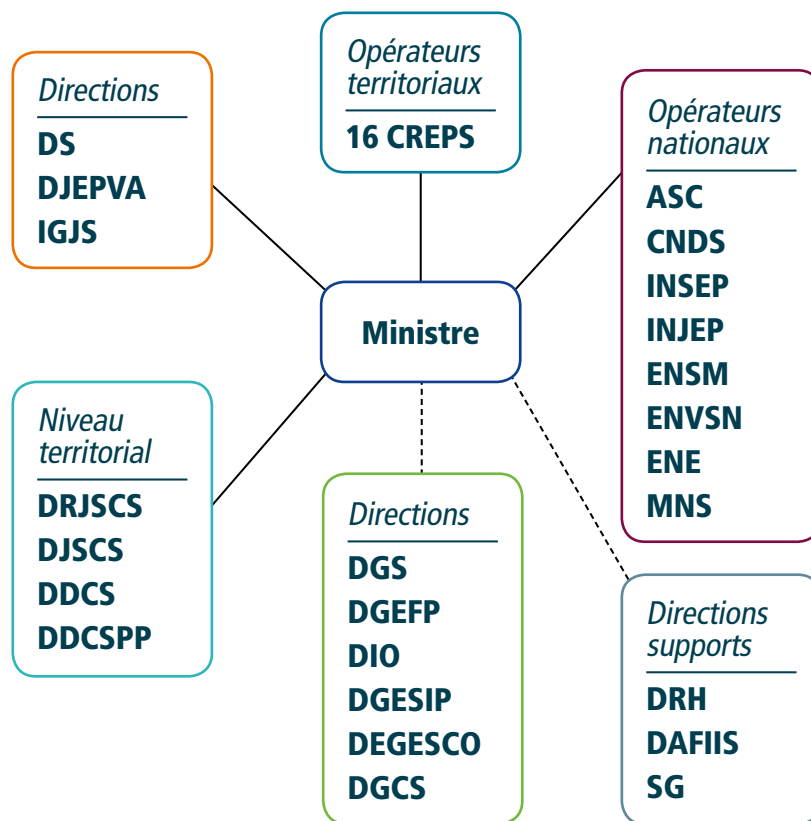
Les opérateurs nationaux et les organismes rattachés

- **Dans le champ de la jeunesse et de la vie associative :** l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), l'Agence française du programme européen pour la jeunesse (AFPEJA), l'Agence du Service Civique, le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) géré par la Caisse des Dépôts et Consignations, ainsi qu'une structure associative au statut particulier : le FONJEP.
- **Pour le sport :** l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP), 3 écoles nationales (École nationale des sports de montagne, École nationale de voile et des sports nautiques, Institut français du cheval et de l'équitation sous double tutelle avec le ministère de l'Agriculture), le Musée national du sport et le Centre national pour le développement du sport (principal financeur du sport pour tous). Ce dernier joue un rôle majeur dans la politique sportive puisque son budget (0,27 milliard d'euros) s'additionne à celui du programme Sport.

Au niveau territorial

Les missions du MSJEPVA sont assurées par les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS, DJSCS en Outre-mer) et par les directions départementales interministérielles (DDI) – selon la taille des départements –, directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) ou directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), ainsi que par 16 Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS).

Les moyens de fonctionnement



- Autorité directe
- - - - Mobilisation dans son champ de compétence

Voir le glossaire page 33 pour les sigles.

GLOSSAIRE

- AFLD** : Agence française de lutte contre le dopage
AFPEJA : Agence française du programme européen jeunesse en action
AMA : Agence mondiale antidopage
ASC : Agence du Service Civique
BCOMJS : Bureau de la communication jeunesse et sports
CIDJ : Centre information et de documentation jeunesse
CIJ : Comité interministériel à la jeunesse
CNDS : Centre national pour le développement du sport
CNOSF : Comité national olympique et sportif français
CREPS : Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives
DAFIIS : Direction des affaires financières, informatiques, immobilières et des services
DAGEMO : Direction de l'administration générale et de la modernisation des services
DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale
DDCSPP : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDVA : Délégués départementaux à la vie associative
DGCS : Direction générale de la cohésion sociale
DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire
DGESIP : Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
DGEFP : Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
DGS : Direction générale de la santé
DIO : Délégation à l'information et à l'orientation
DJEPVA : Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
DJSCS : Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DRH : Direction des ressources humaines
DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DS : Direction des sports
ENE : École nationale d'équitation
ENSM : École nationale des sports de montagne
ENVSN : École nationale de voile et des sports nautiques
ETP : Équivalent temps plein
ETPT : Équivalent temps plein travaillé
FEJ : Fonds d'expérimentation pour la jeunesse
FDVA : Fonds pour le développement de la vie associative
FONJEP : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
IGJS : Inspection générale jeunesse et sports
INJEP : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
INSEP : Institut national du sport, de l'expertise et de la performance
MSJEPVA : Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
OFAJ : Office franco-allemand pour la jeunesse
OFQJ : Office franco-québécois pour la jeunesse